



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2015

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-trois avril deux mil quinze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M^r Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : jeudi 16 avril 2015

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, FAVRE Nadine,
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 1 ; absente excusée : Me Corine TÉXÈDRE a donné pouvoir à Me Jacqueline SOTH

M. Alain MARTIN a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Syndicat Intercommunal Cavités 37 – modification statutaire : adhésion et retrait de communes

Vu les délibérations en date du 19 mars 2015 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37, acceptant l'adhésion de la communes d'INGRANDES-DE-TOURAINES et le retrait de la commune de MAZIÈRES-DE-TOURAINES,
et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des Collectivités Territoriales,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37, de la commune de d'INGRANDES-DE-TOURAINES et le retrait de la commune de MAZIÈRES-DE-TOURAINES,

2°- Dotations de l'état (suppressions et diminution imprévues)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des montants des dotations de l'Etat communiqués au mois d'avril :

Dotations aux collectivités locales 2015

Dotations commune : 37248 - SEUILLY	
Dotation élu local	0
DGF des communes: dotation forfaitaire	83 473
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	Inéligible
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale bourg centre	Inéligible
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale péréquation	10 338
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale cible	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation	2 131
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer	Inéligible

Ces nouvelles informations entraînent les évolutions budgétaires suivantes :

		BP 2014	émis 2014	BP 2015	émis 2015	Émis/BP(15)
7411	Dotation forfaitaire	88500,00	89344,00	82500,00	83473,00	+973,00
74121	Dot solidarité rurale DSR 1ere fraction (péréquation)	9800,00	10367,00	9800,00	10338,00	+538,00
74127	Dot nationale de péréquation DNP	7400,00	8070,00	7500,00	2131,00	-5369,00
742	Dot aux élus locaux	0,00	2799,00	2799,00	0,00	-2799,00
						-6657,00

Soit une perte de recettes supplémentaire imprévue de 6657 €.

Les services de la Préfecture ont de plus indiqué qu'en 2016 la DNP serait nulle.

3°- Travaux dans la commune

A-Ecole:

Pose des stores et de l'installation électrique prévue le lundi matin 27 avril 8h30

Travaux dans la seconde cour:

Demande d'un devis pour goudronnage à RTL

Pose d'un complément de grillage (à voir avec les services techniques)

B-Trottoirs route de Lerné

Devis renvoyé accepté le 17 avril

Travaux réalisés dans le courant du mois de mai

C-En cours par les services techniques de la Com com:

pose d'une buse d'évacuation place de l'église

D-Enrobé sur la route de Beuxes:

Accord du Conseil départemental (pour une subvention de 5500 €)

Pas d'informations concernant la réserve parlementaire

→ Attente pour savoir si les deux portions initialement prévues seront réalisées

4°- Plan Communal de Sauvegarde – mise à jour

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde modifié suite au renouvellement du Conseil Municipal de mars 2014.

Le PCS mis à jour est approuvé à l'unanimité.

5°- Abbaye de Seully

Monsieur le Maire évoque la situation de l'abbaye, propriété de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Le Conseil municipal de Seully exprime son attachement à l'Abbaye considérée comme un élément patrimonial majeur de la commune au même titre que La Devinière ou le Château du Coudray.

Il rappelle que les activités susceptibles d'y être hébergées doivent être en rapport avec le caractère culturel et touristique du lieu. Elles doivent s'intégrer dans le cadre plus large d'une implantation dans un village entouré d'un paysage calme et serein qui en fait tout le charme et l'intérêt. En aucun cas ces activités ne doivent constituer une nuisance diurne ou nocturne pour une partie des habitants de la commune comme cela a pu être le cas dans le passé.

La présence de la Maison de Pays, la tenue de concerts et d'expositions, l'ouverture privilégiée au tourisme culturel et de nature, l'accueil de groupes scolaires ou adultes en relation, entre autres, avec le CPIE, de colloques et séminaires, de résidence d'artistes sont des éléments valorisant pour notre commune. Ce lieu doit aussi profiter aux associations locales souhaitant y développer leurs activités.

A l'opposé le Conseil ne souhaite pas la généralisation d'activités bruyantes en un emplacement central de la commune, en décalage par rapport à la qualité de la vie communale qu'il entend bien préserver.

6°- Cérémonies du 8 mai 2015

L'organisation des cérémonies du 8 mai est fixée par le Conseil selon les modalités ci-dessous :

11h 30 Rassemblement Place de la Mairie

11h 45 Cérémonie au Monument aux Morts

-Lecture du message

-Dépôt de gerbe

-Minute de silence

12h Réception à la Mairie, salle du Conseil:

-Vin d'honneur et brioches offerts par la municipalité

7° - Marais de Taligny

Monsieur le Maire fait le point sur les projets concernant le Marais de Taligny et plus particulièrement sur l'Espace Naturel Sensible, zone d'environ 85 ha concernant la commune de Seully pour seulement quatre parcelles de superficie totale 1 ha 65 ca 32 a, le reste se trouvant sur la commune de La Roche-Clermault.

Il rappelle que la commune possède un droit de préemption sur ces parcelles et que leur éventuelle acquisition est financée à 80% par le Conseil Départemental au titre de la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TAENS).

La qualité reconnue de la biodiversité sur cette zone, dont l'ouverture au tourisme de nature est prévue, dépend de travaux d'hydrographie à effectuer sur le Négron normalement du ressort du Syndicat de rivière en charge de ce cours d'eau.

8° - Questions diverses

A l'occasion de plaintes concernant les canons d'effarouchement, Monsieur le Maire précise les conditions d'utilisation de ce matériel telles quelles sont précisées dans l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 et particulièrement celle concernant la fréquence maximale des coups soit 5 coups par heure.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h.

Fait et affiché à Seully, le 30 avril 2015.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Jacques AUPIC